



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 2 JUIN 2026 DE 09H30 À 16H30  
AU PALAIS DES CONGRÈS DE GRUISSAN

### La Méditerranée en partage – Le socle commun

Co-Rapporteurs : Myriam GONZATO et Bruno LAFAGE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le CESER Occitanie trace la feuille de route du littoral occitan pour les trois années à venir

Le 2 juin 2026, lors de son Assemblée plénière, le CESER Occitanie présente son Avis socle « La Méditerranée en partage », fruit de près de dix ans de travaux de la Commission Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe. Ce document constitue à la fois un bilan évaluatif et une feuille de route pour la fin de la deuxième partie de la mandature, articulée autour de trois axes prioritaires.

### Contexte : dix ans d'expertise au service du littoral occitan

Depuis 2017, la Commission Littoral du CESER Occitanie a produit **7 avis et 154 préconisations**, couvrant un spectre progressivement élargi : de sujets sectoriels (pêche, ports) à des approches transversales (changement climatique, pollutions, économie bleue, lagunes et zones humides littorales). Cette évolution illustre une conviction centrale : tout est lié.

Pour la première fois, le CESER a entrepris une démarche d'évaluation de ce corpus, en confrontant ses 154 préconisations aux documents de planification régionale (SRADDET, Plan Littoral 21, PACCLO, contrats de filière, plans eau).

- **86 % des préconisations du CESER convergent avec les orientations de planification de la Région Occitanie**

Ce résultat, bien au-delà d'un simple satisfecit, démontre que la société civile organisée et l'exécutif régional partagent un même ancrage dans les réalités du territoire. Dans un contexte national de remise en cause des instances consultatives, c'est un signal fort de légitimité institutionnelle.

### Trois axes stratégiques pour les trois années à venir

Sur la base de ce diagnostic, la Commission Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe se dote d'une feuille de route ciblée, déclinée en trois cahiers thématiques :

#### Axe 1 — « Mare nostrum » : des héritages partagés aux coopérations d'avenir

La Méditerranée est un espace de destins communs, mais les coopérations entre territoires riverains restent insuffisamment opérationnelles. Cet axe explore comment renforcer les dynamiques méditerranéennes à travers les héritages historiques et culturels, les circulations de savoirs, et les mobilités.

#### Axe 2 — Tourisme littoral : reconnaître et accompagner une filière spécifique

Pilier économique majeur de la région, le tourisme littoral souffre d'un manque de reconnaissance de ses spécificités : saisonnalité, pression sur la ressource en eau, exposition climatique croissante. Cet axe vise à mieux identifier la filière, à accompagner son adaptation et à structurer des coopérations méditerranéennes sur des enjeux partagés.

#### Axe 3 — Adaptation et recomposition territoriale : faire de la contrainte un levier

L'adaptation au changement climatique n'est plus un horizon : c'est une nécessité immédiate pour les territoires littoraux occitans. Cet axe explore comment sécuriser les stratégies de trait de côte, l'acceptabilité sociale des transitions, les solutions fondées sur la nature (dunes, zones humides, herbiers de posidonie), et l'accompagnement économique des filières (pêche, conchyliculture, nautisme).